

# **EXAMEN DES POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

Document de discussion

Janvier 2026



## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	1
SOMMAIRE .....	2
ENSEMBLE DES POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX D'EDC .....	2
PARTIES PRENANTES : INVITATION À PRÉSENTER DES COMMENTAIRES .....	3
COMMENT TRANSMETTRE SES COMMENTAIRES.....	3
ENSEMBLE DES POLITIQUES DE GRES .....	4
PRINCIPAUX THÈMES TRANSVERSAUX À L'ÉTUDE .....	4
QUESTIONS.....	6
POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	7
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE .....	7
QUESTIONS.....	8
POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE.....	8
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE .....	8
QUESTIONS.....	9
DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	10
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE .....	10
QUESTIONS.....	11
POLITIQUE SUR LA TRANSPARENCE ET LA DIVULGATION .....	12
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE .....	12
QUESTIONS.....	13

## SOMMAIRE

Exportation et développement Canada (EDC), société d'État à vocation financière, est l'organisme de crédit à l'exportation du Canada. EDC aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à percer à l'étranger en leur offrant une expertise commerciale, du financement, des placements en actions, des polices d'assurance et des relations mondiales. Guidée par un engagement en faveur d'un commerce durable et inclusif, EDC promeut des pratiques commerciales responsables, en aidant les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés étrangers tout en contribuant au développement durable. Nous sommes une société d'État financièrement autonome, indépendante du gouvernement du Canada.

## ENSEMBLE DES POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX D'EDC

EDC dispose d'un ensemble de politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) qui décrivent ses engagements et son approche de la gestion des risques environnementaux et sociaux dans ses relations et transactions avec les clients. Cet ensemble se compose de cinq politiques et de trois lignes directrices, parmi lesquelles la [Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux](#) (et sa [Ligne directrice sur l'examen de la gestion des risques environnementaux et sociaux](#)), la [Politique sur les changements climatiques](#) (et son [Cadre de diligence raisonnable sur les changements climatiques](#)), la [Politique sur les droits de la personne](#) (et sa [Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux droits de la personne](#)), la [Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale](#) et la [Politique sur la transparence et la divulgation](#).

Ces politiques et lignes directrices fournissent à EDC un cadre pour évaluer et gérer les risques et les incidences environnementales et sociales dans l'ensemble de ses activités commerciales et de ses relations avec les clients, tout en nous engageant à faire preuve de transparence dans la divulgation et la communication de ses pratiques commerciales. Élaborées en étroite conformité avec les principales normes internationales, telles que les Approches communes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Principes de l'Équateur et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, ces politiques renforcent l'engagement d'EDC en faveur des pratiques commerciales responsables, de l'atténuation des risques et de pratiques durables. Ces politiques favorisent également la transparence dans la façon dont EDC intègre des pratiques commerciales responsables et harmonise ses actions avec ses engagements plus larges en matière de développement durable et les attentes des parties prenantes.

EDC procède à un examen périodique de l'ensemble de ses politiques de GRES afin de repérer les occasions de mieux les adapter à ses activités, aux besoins de ses clients et aux pratiques exemplaires émergentes. Ce processus d'examen permet à EDC de solliciter l'avis des parties prenantes et de s'assurer que les politiques restent pertinentes, adaptées à leur objectif et efficaces. En outre, la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, une exigence de la Loi sur le développement des exportations qui guide la manière dont EDC mène les examens de projets, fait l'objet d'un examen indépendant périodique par le Bureau du vérificateur général du Canada.

## **PARTIES PRENANTES : INVITATION À PRÉSENTER DES COMMENTAIRES**

À compter de janvier 2026, EDC entamera un examen de l'ensemble de ses politiques de GRES, lequel comprendra un processus de consultation des parties prenantes. Ce processus de consultation a pour but de recueillir des commentaires et des points de vue sur les principaux problèmes, questions et propositions qu'EDC envisage d'examiner dans le cadre de l'examen de ses politiques. Les parties prenantes comprennent, entre autres, les clients d'EDC, les associations industrielles canadiennes, les pairs du secteur financier, les organisations de la société civile et d'autres membres du public canadien. De plus, EDC recueillera les commentaires des représentants du gouvernement canadien, de son Conseil consultatif sur le développement durable et de ses employés.

EDC invite les parties prenantes à examiner l'ensemble de ses politiques de GRES et le document de discussion connexe afin de faire part de leurs commentaires sur les thèmes transversaux à toutes les politiques et sur des sujets spécifiques à chaque politique. Les parties prenantes sont invitées à se concentrer sur les domaines des politiques qui les intéressent le plus et peuvent fournir des commentaires aussi exhaustifs et spécifiques qu'elles le souhaitent. Pour aider les parties prenantes à formuler leurs commentaires, des exemples de questions sur les politiques de GRES sont inclus tout au long du document de discussion. Toutefois, nous sommes ouverts à toute suggestion concernant n'importe quel aspect des politiques. Les parties prenantes ne sont pas tenues d'examiner toutes les politiques ni de répondre à toutes les questions soulevées dans le document de réflexion.

## **COMMENT TRANSMETTRE SES COMMENTAIRES**

Les réactions écrites sont les bienvenues sur le site Web d'EDC pendant la période de consultation de 91 jours, du 23 janvier 2026 au 24 avril 2026. Au cours de cette période, EDC consultera également les parties prenantes lors de réunions virtuelles individuelles et de tables rondes. Les documents pertinents, dont les versions actuelles des politiques et des foires aux questions (FAQ), sont disponibles sur notre site Web.

Toutes les contributions écrites des parties prenantes seront publiées sur le site Web d'EDC conformément à notre engagement en faveur de la transparence. À l'issue du processus d'examen des politiques, EDC publiera un document de réponse résumant les principaux thèmes soulevés par les parties prenantes et décrivant, de façon générale, la manière dont les commentaires ont été pris en compte dans le processus d'actualisation des politiques de GRES.

Veuillez envoyer vos questions sur la procédure d'examen à EDC avant le 24 avril 2026, soit en passant par le site Web d'EDC ou en envoyant un courriel à l'adresse [ESRMPolicyReview@edc.ca](mailto:ESRMPolicyReview@edc.ca). Merci d'avoir pris le temps de nous faire part de vos commentaires. Nous vous remercions pour votre temps et espérons recevoir une réponse de votre part sous peu.

## ENSEMBLE DES POLITIQUES DE GRES

L'ensemble des politiques de GRES d'EDC définit la manière dont nous détectons, évaluons et gérons les risques environnementaux et sociaux dans le cadre de nos transactions et de nos relations avec les clients, afin de maintenir une conduite responsable des affaires. Ces politiques et les lignes directrices connexes sont périodiquement mises à jour afin d'intégrer les pratiques exemplaires émergentes et d'aider EDC à tenir ses engagements suivants : (i) détecter systématiquement les incidences environnementales et sociales potentielles; (ii) promouvoir les pratiques exemplaires et encourager l'amélioration continue de ses partenaires et clients; et (iii) aider les clients à atteindre un solide rendement environnemental et social conforme aux normes et aux cadres internationaux. Dans le cadre de l'examen de l'ensemble des politiques de GRES, nous sollicitons les commentaires des parties prenantes afin de nous assurer que nos politiques correspondent à leurs besoins et à l'évolution de leurs attentes.

## PRINCIPAUX THÈMES TRANSVERSAUX À L'ÉTUDE

EDC étudie les moyens de simplifier la structure, le processus d'examen et le contenu de ses politiques afin de les rendre plus utiles pour les parties prenantes.

### **Thème 1 : Consolider l'ensemble des politiques de GRES d'EDC et les lignes directrices connexes dans un document ou un cadre unique et complet**

L'ensemble des politiques de GRES d'EDC contient cinq politiques autonomes et trois lignes directrices. Les politiques énoncent les engagements globaux d'EDC, tandis que les lignes directrices connexes décrivent les étapes et les processus pratiques pour la mise en œuvre de ces engagements et la réalisation d'évaluations des risques environnementaux et sociaux. Afin d'en faciliter l'accessibilité et la compréhension pour les parties prenantes, EDC envisage de regrouper ses politiques et ses lignes directrices en un seul document complet. Dans le cadre du présent examen, EDC souhaite obtenir les commentaires des parties prenantes afin d'améliorer l'efficacité et la facilité d'utilisation de ses politiques et de ses lignes directrices connexes. Ainsi, les parties prenantes pourront aisément avoir accès à l'approche d'EDC en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux et la comprendre.

*Les révisions de l'ensemble des politiques existantes peuvent inclure, entre autres :*

- a) La consolidation de l'ensemble des politiques de GRES d'EDC en un document unique et complet ou l'introduction d'un cadre centralisé pour améliorer la navigation des utilisateurs et renforcer l'efficacité de la communication.
- b) L'intégration des politiques sur les changements climatiques et les droits de la personne dans la politique globale de GRES ou la séparation des engagements environnementaux et sociaux de notre approche de la gestion des risques afin de renforcer la cohérence de l'ensemble des politiques et d'expliquer plus efficacement nos positions et nos engagements.
- c) L'intégration des renseignements pertinents des lignes directrices relatives à la mise en œuvre des engagements politiques directement dans les politiques de base, sous forme de sections supplémentaires ou d'annexes, afin de fournir aux parties prenantes des ressources plus cohérentes et accessibles.

## **Thème 2 : Assurer une plus grande transparence des processus de contrôle préalable d'EDC**

Les politiques de GRES d'EDC décrivent l'approche fondée sur le risque utilisée pour intégrer les questions environnementales et sociales dans la prise de décisions. Les lignes directrices connexes précisent les procédures de contrôle préalable et de surveillance des risques. Ces politiques et lignes directrices donnent un aperçu de l'approche d'EDC en matière d'évaluation des risques environnementaux et sociaux et présentent les principes fondamentaux. Toutefois, elles ne fournissent pas de détails sur nos processus ni sur nos attentes envers nos clients. EDC reconnaît que les parties prenantes pourraient souhaiter avoir une meilleure idée de la façon dont les exigences des politiques sont mises en œuvre, en particulier dans les secteurs et les activités à risque élevé. EDC souhaite obtenir les commentaires des parties prenantes pour savoir si les politiques de GRES et les lignes directrices connexes sont suffisamment détaillées, ou si des renseignements supplémentaires et des précisions permettraient d'améliorer la transparence des processus d'examen des risques et de contrôle préalable d'EDC, ainsi que leur compréhension.

*Les révisions de l'ensemble des politiques existantes peuvent inclure, entre autres :*

- a) L'ajout de détails sur les processus d'examen des risques et de contrôle préalable d'EDC, notamment la façon dont ils sont mis en œuvre auprès des clients et lors des transactions.
- b) La description des types de renseignements recueillis auprès des clients afin de renforcer la transparence de l'approche d'EDC en matière d'examen des risques pour les secteurs et les activités présentant des risques environnementaux et sociaux plus élevés.

## **Thème 3 : Aborder les nouveaux enjeux d'intérêt**

Les questions liées à la gestion des risques environnementaux et sociaux évoluent constamment à mesure que les normes mondiales, les attentes des parties prenantes et la dynamique du marché changent. EDC s'engage à surveiller les questions et tendances émergentes et à mettre régulièrement à jour son approche de la gestion des risques environnementaux et sociaux et ses processus de contrôle préalable afin de traiter les questions les plus importantes. EDC procède périodiquement à des évaluations de l'importance relative afin de cerner et de hiérarchiser systématiquement les risques et les possibilités liés aux facteurs ESG, tandis que le Groupe du développement durable suit les tendances et les questions émergentes. Nous sommes conscients que certains risques peuvent apparaître soudainement et ne pas être entièrement pris en compte rapidement. Pour s'assurer que l'ensemble de ses politiques de GRES reste exhaustif et adapté à l'évolution des risques, EDC sollicite les commentaires des parties prenantes afin de recenser les lacunes potentielles ou les questions émergentes qui n'ont peut-être pas encore été abordées.

*Les révisions de l'ensemble des politiques existantes peuvent inclure, entre autres :*

- a) L'ajout de nouveaux enjeux d'intérêt en fonction des priorités des parties prenantes et de leur importance pour les affaires, les clients et les activités d'EDC.

## **Thème 4 : Examen de la fréquence de participation et du degré d'implication des parties prenantes aux processus de révision des politiques de GRES**

L'ensemble des politiques de GRES d'EDC est examiné et mis à jour périodiquement et fait l'objet de consultations avec les parties prenantes externes. EDC a mis en place un processus formel de

participation des parties prenantes à l'examen des politiques de GRES, en utilisant de multiples canaux de consultation et des mécanismes structurés de rétroaction. Dans le cadre du cycle d'examen actuel, EDC compte sur les commentaires des parties prenantes pour évaluer l'efficacité et la valeur de son approche de mobilisation actuelle et déterminer les domaines susceptibles d'être améliorés. EDC étudie également la possibilité d'adopter une autre fréquence de participation ou d'autres types de mobilisation plus efficaces et bénéfiques pour les parties prenantes. Concrètement, nous sollicitons des commentaires sur les possibilités d'optimiser la fréquence, l'approche et le processus global de participation afin de garantir que les consultations soient pertinentes et efficaces, tout en minimisant les exigences inutiles imposées aux parties prenantes et en utilisant efficacement les ressources d'EDC.

*Les révisions de l'ensemble des politiques existantes peuvent inclure, entre autres :*

- a) Passage d'un cycle formel et complet de consultation des parties prenantes de trois ans à un cycle d'examen de quatre ans, dans le cadre duquel un examen consultatif complet serait réalisé tous les quatre ans, complété par un contrôle intermédiaire plus léger et non consultatif.
- b) Diversification des méthodes de participation en intégrant des forums en ligne et des webinaires interactifs, en plus des soumissions écrites et des réunions traditionnelles.

## QUESTIONS

1. D'après vous, quelle structure rendrait l'ensemble des politiques de GRES d'EDC plus accessible et efficace? La structure actuelle répond-elle à vos besoins ou une autre forme (un document de politique consolidé unique intégrant les engagements en faveur de la nature, des droits de la personne et de la lutte contre les changements climatiques) serait-elle plus conviviale et plus facile à parcourir?
2. Comment EDC peut-elle mieux communiquer son approche en matière d'examen des risques environnementaux et sociaux et de contrôle préalable? Quels renseignements ou quel type de document supplémentaires vous permettraient de mieux comprendre nos exigences et nos attentes?
3. Selon vous, dans quelle mesure les exigences et les processus d'examen des politiques de GRES d'EDC sont-ils clairs, efficaces et pertinents? Existe-t-il des aspects qui pourraient être simplifiés ou communiqués différemment pour mieux soutenir l'expérience client sans sacrifier la rigueur des politiques?
4. Y a-t-il des enjeux d'intérêt ou des sujets émergents que vous souhaiteriez voir dans l'ensemble des politiques de GRES et qui ne sont pas encore abordés?
5. Que pensez-vous de l'approche actuelle d'EDC en matière de participation des parties prenantes au processus d'examen des politiques de GRES, compte tenu de facteurs tels que la fréquence, le format et la valeur globale? Existe-t-il d'autres formes de participation que vous préféreriez ou que vous trouveriez plus efficaces?

## POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

EDC intègre les questions liées aux changements climatiques dans sa gestion des risques environnementaux et sociaux. En 2019, nous avons introduit une Politique sur les changements climatiques pour définir nos principes et nos engagements. Consciente à la fois des possibilités et des risques liés au climat, notre politique met l'accent sur deux priorités : (i) gérer nos propres risques opérationnels et notre empreinte et (ii) soutenir nos clients dans leur transition vers la carboneutralité. La Politique sur les changements climatiques est soutenue par le Cadre de diligence raisonnable sur les changements climatiques, qui décrit l'approche d'EDC pour détecter et évaluer les risques liés au climat dans le cadre de son processus de contrôle préalable.

### PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

Dans notre dernière mise à jour, nous avons abordé des priorités émergentes comme notre engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, la divulgation des émissions financées et les objectifs fondés sur des données scientifiques pour notre portefeuille et nos activités. EDC sollicite les commentaires des parties prenantes afin d'inclure d'autres sujets, domaines d'intérêt ou priorités émergentes à prendre en considération.

#### **Thème 5 : Combler les lacunes ou aborder les nouveaux domaines d'intérêt**

EDC examine actuellement si sa Politique sur les changements climatiques devrait aborder ou tenir compte spécifiquement d'autres défis environnementaux et sociaux interdépendants. Par exemple, les changements climatiques ont des répercussions importantes sur les écosystèmes et les systèmes naturels, tandis que les solutions axées sur la nature, comme la restauration des terres humides, la protection des forêts et l'amélioration de la gestion des terres, peuvent contribuer à atténuer les risques liés au climat et à la nature. La Politique sur les changements climatiques et la Politique de GRES d'EDC tiennent actuellement compte de la biodiversité, des écosystèmes et des ressources naturelles dans le cadre du contrôle préalable des volets environnemental et social.

De plus, les changements climatiques ont des répercussions sociales importantes qui touchent les communautés à la fois directement, par leurs conséquences physiques, et indirectement, par la transition plus large vers une économie à faible émission de carbone. La politique d'EDC sur les changements climatiques s'engage notamment à faire progresser le dialogue et les mesures relatives à une « transition juste », qui tient compte des répercussions sociales et des implications en matière de droits de la personne découlant de la transition vers une économie carboneutre.

En outre, les répercussions physiques des changements climatiques posent de plus en plus de risques opérationnels et financiers pour les entreprises canadiennes, d'où la nécessité de renforcer leur résilience et de pérenniser leurs activités. Dans le cadre de cet examen, EDC étudie également la manière dont la Politique sur les changements climatiques peut mieux aider ses clients à relever les défis croissants associés aux changements climatiques.

*Les révisions de la Politique peuvent inclure, entre autres :*

- a) La reformulation de la Politique sur les changements climatiques afin d'aborder les questions liées à la nature et aux changements climatiques et de mieux présenter la position d'EDC sur la nature, la biodiversité et les risques et incidences liés au climat.
- b) La mise à jour de la Politique afin de clarifier la prise en compte par EDC des répercussions sociales des changements climatiques et de la transition énergétique, y compris l'importance d'une participation significative des parties prenantes.

## QUESTIONS

1. Faudrait-il que la Politique sur les changements climatiques d'EDC aborde d'autres sujets environnementaux ou sociaux interdépendants ou émergents? Si oui, quels thèmes sont les plus importants pour vous?
2. Que pensez-vous de la proposition de mise à jour de la Politique sur les changements climatiques, qui consisterait à la reformuler afin d'aborder les questions liées à la nature et aux changements climatiques?
3. Comment EDC peut-elle aider ses clients à renforcer leur résilience et leur adaptation? Y a-t-il des considérations particulières qu'EDC devrait intégrer à la Politique pour mieux tenir compte des risques liés au climat et auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes?
4. Dans quelle mesure les exigences et les processus d'examen d'EDC relatifs au climat sont-ils clairs, efficaces et pertinents? Existe-t-il des aspects qui pourraient être simplifiés ou communiqués différemment pour mieux soutenir l'expérience client sans sacrifier la rigueur des politiques?

## POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

En 2019, EDC a mis en place une Politique sur les droits de la personne dans le but de formaliser son engagement de longue date à respecter les droits de la personne dans les relations avec ses clients et dans le cadre du contrôle préalable des transactions. La Politique énonce les principaux engagements qui guident l'approche d'EDC, notamment la mise en œuvre d'un contrôle préalable en matière de droits de la personne, l'intégration des considérations liées aux droits de la personne dans les processus décisionnels, la collaboration avec les pairs, la société civile, les clients et le gouvernement pour faire progresser les pratiques commerciales responsables, et la garantie d'une gestion et d'une divulgation transparentes des risques et du rendement en matière de droits de la personne.

## PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

EDC examine actuellement sa Politique sur les droits de la personne afin de la rendre plus claire, de mieux répondre aux attentes des parties prenantes, de renforcer la cohérence de l'ensemble des politiques et d'intégrer plus efficacement les considérations relatives aux droits de la personne dans son approche plus large de la gestion des risques environnementaux et sociaux.

**Thème 6 : Renforcer la participation significative des parties prenantes tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau des transactions** L'ensemble des politiques de GRES d'EDC établit une obligation de collaboration significative avec les parties prenantes qui s'intéressent aux activités d'EDC. Notre

Politique sur les droits de la personne prévoit d'autres engagements au niveau des transactions, notamment l'obligation d'évaluer si nos clients ont mis en place des processus efficaces de mobilisation des parties prenantes et des mécanismes de règlement des griefs pour les transactions à risque élevé. EDC accorde une grande importance aux contributions des parties prenantes, car elles lui permettent, d'une part, de mieux comprendre et gérer les secteurs de risque prioritaires et, d'autre part, de cerner et d'atténuer plus efficacement les risques en matière de droits de la personne au niveau des transactions. Dans le cadre du présent examen des politiques, EDC recueille des commentaires sur les moyens d'améliorer le dialogue avec les principaux décideurs politiques (p. ex., le gouvernement du Canada, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les associations industrielles et commerciales et les clients) et de s'assurer que toutes les parties prenantes, dont les détenteurs de droits touchés par les activités de nos clients, disposent de moyens accessibles pour faire part de leurs préoccupations au sujet des activités commerciales d'EDC.

*Les révisions de l'ensemble des politiques existantes peuvent inclure :*

- a) L'ajout de précisions ou de renseignements supplémentaires concernant notre approche en matière de collaboration avec les parties prenantes au niveau des politiques, les communautés et les détenteurs de droits concernés par les activités de nos clients.
- b) L'intégration de la Politique sur les droits de la personne dans l'ensemble des politiques de GRES ou la séparation de nos engagements en faveur des droits de la personne de notre approche de la gestion des risques afin de renforcer la cohérence de l'ensemble des politiques et d'expliquer plus efficacement nos considérations et nos engagements.

## **QUESTIONS**

1. Comment EDC peut-elle exprimer plus clairement son engagement à collaborer de manière significative et de bonne foi avec les parties prenantes, tant au niveau des politiques que lors de l'examen des transactions, de manière à instaurer la confiance et à se conformer aux pratiques exemplaires internationales?
2. Quels renseignements ou engagements supplémentaires EDC pourrait-elle fournir pour renforcer la confiance dans le fait que notre engagement auprès des parties prenantes au niveau des politiques et lors des examens des transactions contribue efficacement à la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris notre approche en matière de respect des droits de la personne?
3. Dans quelle mesure les exigences et les processus d'examen d'EDC relatifs à la gestion des risques liés aux droits de la personne sont-ils clairs, efficaces et pertinents? Existe-t-il des aspects qui pourraient être simplifiés ou communiqués différemment pour mieux soutenir l'expérience client sans sacrifier la rigueur des politiques?

# DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale d'EDC, prévue par la Loi sur le développement des exportations, décrit le processus d'évaluation des risques environnementaux et sociaux des projets qu'EDC peut appuyer. La Directive veille à ce que les répercussions négatives potentielles soient évaluées avant toute transaction liée à un projet. EDC souhaite connaître l'avis des parties prenantes afin d'améliorer la transparence de la Directive.

## PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

EDC examine la Directive afin de refléter les modifications récentes de notre approche du financement de projets et de fournir des conseils plus clairs aux clients et aux parties prenantes. EDC s'efforce de veiller à ce que les exigences en matière d'examen et d'évaluation des risques pour les transactions liées aux projets soient transparentes, actualisées et facilement comprises par toutes les parties.

### **Thème 7 : Simplifier l'approche d'EDC en matière de contrôle préalable des projets canadiens**

EDC souhaite améliorer sa méthode de contrôle préalable des transactions pour les projets au Canada (c.-à-d. une installation physique au Canada), en raison de leur rôle important dans le soutien de la croissance économique nationale et du développement des infrastructures. Compte tenu de l'environnement réglementaire solide et bien établi du Canada, les projets nationaux pourraient être soumis à un processus d'examen simplifié reposant principalement sur les normes du pays d'accueil (en l'occurrence, le Canada). Dans le cadre de cette approche, EDC se réserve le droit d'appliquer les normes internationales au cas par cas, lorsque le profil de risque du projet ou les circonstances particulières l'exigent. Cette approche garantit à la fois l'efficacité et la rigueur de l'examen des projets nationaux par EDC. Nous contrôlerons et ajusterons en permanence cette approche afin de garantir le respect des exigences légales et des pratiques exemplaires en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.

*Les révisions de la Directive existante peuvent inclure, entre autres :*

- a) Un processus simplifié de contrôle préalable des projets au Canada.

### **Thème 8 : Examiner les justifications de projet d'EDC (p. ex., les raisons pour lesquelles des projets ayant des répercussions négatives sur l'environnement ou la société peuvent être appuyés) en tenant compte des recommandations formulées dans le rapport 2023 du Bureau du vérificateur général**

La Directive d'EDC fournit des critères de justification qui précisent les circonstances dans lesquelles EDC peut soutenir des projets susceptibles d'avoir des effets négatifs sur le plan environnemental ou social. Un soutien peut être envisagé si les effets peuvent être efficacement atténués, si les normes internationales sont respectées ou largement satisfaites, ou si le projet offre la possibilité d'améliorer les résultats environnementaux ou sociaux dans le pays d'accueil. EDC traitera uniquement les transactions qui respectent au moins l'un de ces critères de justification. Dans le cadre du présent examen des politiques, EDC souhaite connaître l'avis des parties prenantes sur les critères de justification de la Directive, qui visent à améliorer la transparence dans les cas où les exigences de la Directive ne peuvent être strictement appliquées.

*Les révisions de la Directive existante peuvent inclure, entre autres :*

- a) L'ajustement des critères de justification des projets de la Directive pour mieux répondre aux attentes des parties prenantes.

## **QUESTIONS**

1. Étant donné qu'EDC simplifie le contrôle préalable des projets canadiens en s'appuyant sur les cadres réglementaires canadiens, avez-vous des préoccupations particulières concernant le recours potentiel d'EDC à des réglementations nationales dans le cadre du contrôle préalable des projets?
2. Que pensez-vous des critères de justification actuels d'EDC pour les projets susceptibles d'avoir des répercussions néfastes sur l'environnement et la société? Le cas échéant, quels changements ou améliorations souhaiteriez-vous voir?
3. Comment EDC peut-elle communiquer plus efficacement ses attentes envers les clients lors de l'examen des transactions portant sur des projets? Des renseignements précis, comme les étapes de la procédure de contrôle préalable, les motifs d'un examen approfondi ou les exigences en matière de divulgation d'information aux clients, seraient-ils utiles aux parties prenantes?
4. Avez-vous des commentaires à formuler sur la clarté et l'efficacité de notre processus de contrôle préalable? Existe-t-il des étapes ou des exigences spécifiques qui pourraient être améliorées afin d'en favoriser la clarté et l'efficacité et accroître la satisfaction globale des clients?

## POLITIQUE SUR LA TRANSPARENCE ET LA DIVULGATION

EDC sait que pour gagner la confiance des parties prenantes, il faut d'abord faire preuve de transparence sur ses activités. La Politique sur la transparence et la divulgation d'EDC concilie son engagement à fournir à ses parties prenantes un accès à l'information et son obligation de préserver la confidentialité de ses clients afin de protéger les renseignements commerciaux de nature délicate qui lui sont confiés.

### PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transparence et de la production de rapports fiables, EDC révise sa Politique sur la transparence et la divulgation afin de déterminer les possibilités de renforcer la confiance et la responsabilité tout en continuant à respecter ses obligations en matière de protection de la confidentialité des clients.

#### **Thème 9 : Évaluer l'accessibilité et la facilité d'utilisation de la Politique**

La Politique s'engage à rendre publiques toutes les transactions d'assurance et de financement, de manière globale ou individuelle, tout en préservant la confidentialité des clients. Les renseignements communiqués comprennent des rapports d'activité globaux et trimestriels pour tous les produits et toutes les régions, ainsi que des détails sur les transactions individuelles pour le financement, les garanties et les fonds propres, généralement dans les 90 jours suivant la signature. Récemment, EDC a amélioré sa page des divulgations en rendant publiques toutes les transactions effectuées depuis 2001. Nous avons également mis à jour notre page de divulgation des transactions individuelles dans un format filtrable et exportable, ce qui améliore l'accès des utilisateurs à l'information et répond à une recommandation du rapport 2023 du Bureau du vérificateur général. Le présent examen vise à recueillir les commentaires des parties prenantes sur l'utilité et la convivialité des formats de divulgation actuelles, afin d'en améliorer l'accès et la compréhension.

*Les révisions de la Politique existante peuvent inclure, entre autres :*

- a) La modification des formats de divulgation sur les transactions afin d'améliorer la facilité d'utilisation et la valeur globale des renseignements.

#### **Thème 10 : Comprendre la satisfaction des parties prenantes à l'égard des renseignements communiqués dans le cadre des projets**

EDC divulgue des renseignements environnementaux et sociaux sur les projets de catégorie A et B par le biais de ses pages Web de divulgation de type D3 et des renseignements liés aux transactions par le biais d'une page distincte de divulgation de type D2. Pour les projets de catégorie A, EDC divulgue son examen d'un projet au moins 60 jours avant la signature et, après la signature, divulgue un résumé de l'examen du contrôle préalable des risques ESG. Pour les projets de catégorie B, la divulgation a lieu après la signature et comprend des détails globaux sur le projet et les normes de contrôle préalable qui ont été appliquées au cours de notre examen. Dans le cadre du présent examen des politiques, EDC sollicite les commentaires des parties prenantes afin de mieux comprendre ses pratiques en matière de transparence et de déclaration des transactions.

*Les révisions de la Politique existante peuvent inclure, entre autres :*

- a) La publication des résumés de l'examen des projets (examen du contrôle préalable des risques ESG) pour les projets de catégorie B signés.
- b) La publication des montants des engagements (en dollars) sur nos pages de divulgation des renseignements environnementaux et sociaux.

## QUESTIONS

1. Les renseignements fournis dans le rapport d'EDC sur les transactions individuelles et globales sont-ils clairs et suffisants? Existe-t-il des renseignements précis ou des formats de divulgation qui permettraient d'améliorer la clarté, l'accessibilité ou l'utilité des divulgations d'EDC?
2. Avez-vous des suggestions pour aider EDC à renforcer la transparence et l'accessibilité de ses pratiques de divulgation ou à accroître la participation des parties prenantes à l'application de celles-ci?
3. Les pratiques actuelles en matière de divulgation des transactions protègent-elles suffisamment les renseignements commerciaux? Quelles améliorations pourraient être apportées pour mieux préserver les renseignements commerciaux de nature sensible des clients?
4. Existe-t-il des indicateurs globaux qui ne vous conviennent plus (le nombre de transactions refusées en raison de risques liés aux facteurs ESG)?

